



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Séverine GANGA – Aurélie ISNARD.

Pouvoirs donnés : Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ

Absent : Denis ARNOUX

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BLANC

Délibération n° 2023/052 : Demande de financement LEADER Pays d'Arles pour une étude de modernisation et déploiement innovant du marché aux fruits et légumes André Vidau

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le dispositif LEADER s'adresse à différents porteurs de projets publics et privés et permet d'accompagner des projets collectifs, structurants et innovants sur le Pays d'Arles. Pour bénéficier du dispositif, les projets doivent s'inscrire dans la stratégie LEADER du Pays d'Arles : « Agir pour une économie de proximité basée sur la qualité ».

Dans le cadre de ce dispositif et notamment son volet « Agriculture », la Commune peut bénéficier de financements permettant le lancement d'une étude de « modernisation et déploiement innovant du marché de producteurs en circuits courts André Vidau ».

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Réaliser un diagnostic de l'organisation et du positionnement actuel du marché
- Associer les utilisateurs à la démarche pour dégager des grandes orientations
- Elaborer 2 à 3 scénarios de modernisation possibles du marché
- Définir un plan d'action cohérent avec le scénario retenu, identifier les actions prioritaires à mener, les modalités de leur mise en œuvre (prérequis, moyens, calendrier...) et le restituer aux parties prenantes



Les axes de réflexion seront les suivants :

- Fonctionnement général
- Gouvernance
- Gestion des déchets et invendus
- Gestion des accès et des flux de véhicules
- Diversification de l'offre et des débouchés
- Valorisation du site hors marché
- Utilisation du site hors marché

Le plan de financement de cette étude a été établi comme suit :

Coût total du projet	76 370,59 € HT	
Subvention sollicitée au titre du programme LEADER	61 096,47 € HT	80%
Autofinancement de la commune	15 274,12 € HT	20%

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 18 suffrages exprimés,

VALIDE le projet d'une étude de « modernisation et déploiement innovant du marché de producteurs en circuits courts André Vidau » selon le plan de financement présenté ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès du financeur désigné ci-dessus et à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean MANGION



Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »